

LE LOGEMENT ÉTUDIANT

FICHE PRATIQUE



Une fois une filière choisie par le futur étudiant et la désignation d'un lieu d'étude par Parcoursup, un autre parcours du combattant peut commencer pour ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir étudier près de leur domicile ou d'un membre de la famille/ami, ou pour les jeunes qui souhaitent prendre leur indépendance.

L'assistante sociale a connaissance des différentes structures et aides et pourra orienter de manière adaptée les salariés.

À quels types de logements est-il possible d'accéder et par quel biais ?

Les résidences étudiantes

Logement à prix accessible. L'attribution est faite via les CROUS. Les propositions de logement surviennent entre le 12 juin et le 5 juillet, avec une phase complémentaire à partir du 11 juillet.

 <https://trouverunlogement.lescrous.fr>

Pour les besoins de la procédure, avant le 15 mai, il est impératif de constituer son dossier social étudiant (DES) sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>.

Se loger hors des résidences étudiantes

Les CROUS mettent à votre disposition la plateforme <https://www.lokaviz.fr> qui est une centrale du logement étudiant non commerciale. Les offres sont labellisées par le Crous car elles répondent à certaines exigences (surface, sécurité, DPE, loyer...)

Les Foyers Jeunes Travailleurs (FJT)

Gérés par des associations, ils s'adressent en priorités aux jeunes travailleurs de 18 à 25 ans.

- Union nationale des maisons d'étudiants – <https://www.unme-asso.com>
- Association des résidences et foyers de jeunes – <http://association-des-foyers-de-jeunes.fr>
- Union nationale pour l'habitat des jeunes – <https://www.habitatjeunes.org>
- Logements jeunes travailleurs et étudiants – <https://www.aljt.com>
- Logement temporaire <https://www.heneo.fr/je-cherche-un-hebergement-temporaire/panorama-des-logements/>
- Pour jeunes femmes – Paris 9^{ème} A – <https://www.jeunecordee.fr/>
- Pour jeunes femmes – Paris 7^{ème} A – <https://www.foyeralma-bosquet.com/> | Contact : contact@foayeralma-bosquet.com
- <https://www.cljt.com/>
- <https://etape.asso.fr/> – 3 Résidences à Paris

Action Logement

Une demande d'hébergement temporaire est possible via la plateforme <https://www.actionlogement.fr/> onglet « trouver un logement ». **Cette disposition est plus spécifiquement dédiée aux jeunes en alternance.**

Filiales Action Logement – logement HLM pour jeunes : <https://www.espacil-habitat.fr/>

Cohabitation intergénérationnelle

Via sa filiale **Camarage** : <https://camarage.fr/> :

Elle permet à des personnes de 60 ans et plus de louer – ou sous-louer – à des personnes de moins de 30 ans une partie du logement
Le contrat précise les contreparties sous forme de loyer modéré et de services (aide informatique, aide aux courses...).

Le secteur privé via les agences immobilières ou les particuliers

De multiples interlocuteurs sont possibles. Les loyers sont plus élevés et peuvent être plus difficilement accessibles pour les petits budgets :

- <https://www.seloger.com>
- <https://www.lodgis.com> (pour Paris uniquement)
- De particulier à particulier : <https://www.pap.fr>
- <https://www.heberjeunes.fr/> (Paris Saclay)

D'autres solutions peuvent faciliter l'accès à un logement dans le secteur

Chambre chez un particulier contre services : baby-sitting, ménage...

- <https://cohomly.com>
- <https://www.students-francestay.com> (Paris uniquement)
- <https://www.cohebergement.com/>
- <https://www.toitchezmoi.com/>

Colocation entre étudiants

- <https://www.lacartedescolocs.fr> (Toute la France)
- www.bubbleflat.com
- <https://www.pro.whoomies.com> (France et Londres)
- <https://wesharewecare.eu> (France, Belgique, Luxembourg, Espagne)
- <https://www.appartager.com> (Toute la France)
- <https://fr-fr.roomlala.com> (France, Europe, International)
- <https://www.immojeune.com> (Toute la France)
- <https://www.relais-accueil.fr/>
- <https://www.cap-logement-etudiant.com/>

Cohabitation intergénérationnelle :

- Ensemble 2 Générations - réseau de la cohabitation intergénérationnelle (www.ensemble2generations.fr)
- Le réseau CoSi – <https://www.cohabilis.org>
- <https://www.colette.club/>
- <https://www.colibree.fr/>

Colocation différentes catégories :

- <https://www.colocation-adulte.fr/>
- <https://www.locservice.fr/>
- <https://www.habitat-humanisme.org/>

Résidences étudiantes privées (dont les prix sont compétitifs malgré le caractère privé de ces résidences) :

- <https://www.arpej.fr/fr/>
- <https://www.studefi.fr/>
- <https://associationparme.fr>
- <https://www.uxco.com>
- <https://www.estudines.com>
- <https://www.nexity-studea.com>
- <https://www.fac-habitat.com>
- <https://www.cardinalcampus.fr>
- <https://www.neoresid.com>
- <https://www.kley.fr>
- <https://www.student-factory.com>
- <https://www.studcity-clermont.com> (uniquement pour Clermont-Ferrand)
- <https://www.cap-etudes.com>
- <https://www.icade-immobilier.com>
- <https://www.studelites.com>
- <https://www.mgellogement.fr> (Champagne-Alsace-Lorraine uniquement)
- <https://www.leclubetudiant.com>
- <https://logement.studyrama.com/>
- <https://www.adele.org> – plateforme de l'association pour le développement économique du logement étudiant – de nombreuses résidences privées y sont référencées

Aide à la recherche

- <https://cohomly.com>
- Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes : <https://www.unclaj.org/> dont celui de Paris <https://www.cllajparis.org/>
- Les Centres d'Information pour les Jeunes : <https://www.cidj.com/>

X Attention toutefois aux possibles arnaques ! Tout recours à ces sites imposent une vigilance particulière.

X Penser à se renseigner aussi auprès de l'établissement d'enseignement supérieur : des solutions spécifiques de logement peuvent exister.

Une fois le logement trouvé, quelles aides peuvent vous aider à le financer – accession ou maintien ? Auprès de quels interlocuteurs ? Des aides financières qui peuvent être accessibles à tous :

La CAF

Les demandes se font en ligne via le site de la caf et la création de son espace personnel : <https://www.caf.fr>

- **L'APL (Aide Personnalisée au Logement)** est calculée selon le montant du loyer et des revenus des 12 derniers mois. Le logement doit impérativement être conventionné. Elle est versée directement au bailleur.
- **L'Allocation Logement Sociale (ALS)** – si le logement n'est pas conventionné. Elle est versée directement au locataire.

Ces aides sont versées dès le mois suivant l'emménagement et votre demande. Elle n'est pas limitée dans le temps et est recalculée tous les 3 mois en fonction de vos ressources.

Action Logement

Les aides seront à demander en ligne sur <https://www.actionlogement.fr/> onglet « trouver un logement ».

- **Le Mobiljeune** – Les apprentis de moins de 30 ans peuvent bénéficier d'une aide pour payer une partie de leur loyer. Le versement peut durer jusqu'à 3 ans. Montant maximal 100 €, le montant varie en fonction du salaire perçu par l'alternant. La demande doit être faite impérativement dans les 6 mois de la signature du contrat de travail.
- **Le Loca-pass** – Aide au locataire pour le dépôt de garantie. Prêt sans intérêt pour le logement qui sera votre résidence principale. La demande est à faire au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux. Le montant maximum est de 1200 €.
- **Visale** (Visa Pour le Logement et l'Emploi) est une caution locative visant à sécuriser les bailleurs en cas de non-paiement du loyer et des charges par le locataire. Pour toute personne âgée de 18 à 30 ans pour les étudiants et alternants. Maximum 36 mensualités dans le parc privé.
- Le locataire rembourse Action Logement suivant un échéancier.
<https://www.visale.fr/> - filiale d'Action Logement

Le Fonds de Solidarité (FSL)

Aide accordée sous forme de subvention ou de prêt pouvant servir à payer les dépenses liées à l'entrée dans le logement (dépôt de garantie, 1^{er} loyer, frais d'agence...) ou au maintien dans le logement. Conditionnée aux revenus du/des locataires.

Chaque département a ses propres critères d'attribution. Aide non systématique. **Se rapprocher des services sociaux du département de domicile d'arrivée du jeune.**

Fonds d'aide aux Jeunes (FAJ)

Aide visant à favoriser l'insertion sociale ou professionnelle d'un jeune ayant besoin d'un soutien ponctuel ou régulier, notamment dans les domaines du logement (loyer, charges). Cette aide peut également intervenir dans le cadre de l'aide alimentaire et de l'équipement professionnel. Elle est destinée aux jeunes de 18 à 24 ans. **La demande doit être faite auprès des Maisons départementales des solidarités, Missions Locales.** L'aide annuelle ne peut dépasser 1.000 €

Aide à la mobilité Parcoursup

Aide de 500€ aux lycéens boursiers devant changer d'académie pour entrer en enseignement supérieur.

Demande en ligne via <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr>.

Des aides locales

- Paris - Ailes (Aide à l'installation dans un logement pour les étudiants)
- À destination des étudiants boursiers logés dans le parc privé
- Montant 500 à 1000 € pour aider à faire face aux frais liés à l'installation (électroménager, meubles, matériels informatique...)
- Gestion par le CROUS
- Demande à compter du 15 septembre (date à vérifier) sur le site <https://mie.paris.fr/>
- À retourner par courriel : depot-dossier.aile@crous-paris.fr